

---

---

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

---

---

# ACADÉMIE FRANÇAISE.

---

## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 5 JUILLET 1849,

PRÉSIDÉE PAR M. DE SAINTE-AULAIRE, DIRECTEUR.

---

## PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

---

### PRIX DE POÉSIE.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1849, *la Mort de l'Archevêque de Paris.*

Le prix a été décerné au n° 97, portant pour épigraphe : *Bonus autem pastor dat vitam pro ovibus suis*, dont l'auteur est M. Amédée POMMIER.

L'accessit a été accordé au n° 101, portant pour épigraphe : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.*

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait remis au concours pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1849, l'*Éloge d'Amyot*.

Le prix a été décerné au n° 15, portant pour épigraphe : *Je donne avec raison, ce me semble, la palme à Jacques Amyot sur tous nos écrivains français*; dont l'auteur est M. Amédée POMMIER.

L'accessit a été accordé au n° 20, portant la même épigraphe, et dont l'auteur est M. Auguste de BLIGNIÈRES, professeur de rhétorique au collège Stanislas.

---

PRIX MONTYON.

---

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Quatre prix de deux mille cinq cents francs chacun,

A *Jean CHABAUD*, domicilié à Jumilhac-le-Grand, département de la Dordogne ;

A *Louise DESMOUSSEAUX*, domiciliée à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 102, 3<sup>e</sup> arrondissement ;

A *Anne-Rose-Antoinette* CHARRON, veuve GROGNET, domiciliée à Lieusaint, département de Seine-et-Marne,

A *Marie*, veuve GUILLOUZIC, domiciliée à Lorient, département du Morbihan.

Un prix de deux mille francs,

A *Marie-Geneviève-Françoise* LEVENT, domiciliée à Paris, rue Mouffetard, n° 89, 12<sup>e</sup> arrondissement.

Une médaille de mille cinq cents francs,

A BOURSIER, demeurant à Paris, rue Jean-Beausire, n° 15, 8<sup>e</sup> arrondissement.

Deux médailles de mille francs chacune :

A *Achille-Anatole* MONNERET, domicilié à Paris, rue du Four, n° 12, 11<sup>e</sup> arrondissement;

A *Angélique* TOURNEUX, domiciliée à Paris, rue Saint-André des Arcs, n° 77, 11<sup>e</sup> arrondissement.

Cinq médailles de cinq cents francs chacune :

A *Catherine* THOMAS, domiciliée à Petit-Rombach, département du Haut-Rhin ;

A *Marie-Françoise-Léonore* VIGLA, domiciliée à Villedieu, arrondissement d'Avranches, département de la Manche ;

A *Hubert* THULLIEZ et à *Catherine* THULLIEZ, sa sœur, domiciliés à Esnes, arrondissement de Clary, département du Nord ;

A *Jean-Baptiste* LEBON et *Marie-Rosalie* BELLANGER, son épouse, domiciliés à Laroche-Guyon, arrondissement de Mantes, département de Seine-et-Oise;

A *Marie* HUMBERT, veuve CUNIN, domiciliée à Lusse, arrondissement de Saint-Dié, département des Vosges.

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES  
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné :

Un prix de trois mille francs à M. *Alfred* SUDRE, pour son ouvrage intitulé : *Histoire du Communisme ou Réfutation des utopies socialistes*.

Un prix de deux mille francs à M. *Léon* FEUGÈRE, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur la vie et les ouvrages d'Étienne* PASQUIER.

Une médaille de mille cinq cents francs à M. J. J. PORCHAT, pour son ouvrage intitulé : *Trois mois sous la neige, Journal d'un jeune habitant du Jura*.

---

PRIX EXTRAORDINAIRE ,

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de trois mille francs à décerner en 1849, la question suivante :

*Indiquer les caractères de l'invention originale, et les causes qui la font inépuisable; rechercher sous ce rapport dans les divers genres et aux principales époques de la littérature antique et moderne l'influence qu'ont exercée le culte religieux, les institutions politiques, les grands événements, le progrès des sciences, et généralement l'âge de civilisation auquel un peuple est parvenu.*

Le prix a été décerné à l'ouvrage inscrit sous le n° 2, portant pour épigraphe :

*Mortì li morti, e i vivi parean vivi.*

DANTE, *Purg.*, c. 12, v. 67.

L'auteur de cet ouvrage est M. Edmond ARNOULD, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Poitiers.

---

## PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT,

*Pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.*

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose de neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu,

Le premier prix demeure décerné à M. *Augustin* THIERRY, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'Histoire de France, et Récits des temps mérovingiens*; le second à M. BAZIN, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

---